

# **COMMUNE DE LAMBALLE**

\*.\*.\*.\*.\*.\*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du LUNDI 27 FEVRIER 2017, à 19 H 30**

### **PROCES-VERBAL**

### **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

Le 27 février 2017, le Conseil Municipal a été convoqué en séance pour le 21 février 2017, à 19H30, dans la salle des conseils de l'Espace Lamballe Terre & Mer.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE.

#### **PRESENTS :**

M. Loïc CAURET, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE, Maire déléguée de Lamballe, jusqu'à 22H19,

M. Jean-François BREHANT, Maire délégué de Meslin.

Mme Marie-Christine CLERET, M. Christian NESTOUT, Mme Nathalie BOUZID, M. René LE BOULANGER, Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, M. Philippe HERCOUET, Mme Stéphanie ANGEE, M. Denis MICHELET, M. Julien HOUZE et M. Thomas FAVREL, Adjoint.

M. Bernard MOREL, Mme Danielle AUBRY, M. Roger ROUILLE, Mme Christine PRUNAUD, M. Roland GOMBERT, Mme Nadine GILLARD, Mme Laurence URVOY, M. Jean-François BENOIT, Mme Sandra MAHE, Mme Marie-Antoinette ROUXEL, M. Michel LE GUILLOU, M. Yves MEGRET, M. Jean-Luc GUYMARD, M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Mme Caroline MERIAN, M. Benoît LE VOUREC'H, M. Jean-François ROUXEL, Mme Morgane FAVRO, Mme Patricia DOUARD, M. Jean-Pierre AUBRY, Mme Catherine DUCLOS, M. Denis DELEU, Mme Isabelle FOOKS, Mme Sandra BEURIER, Mme Catherine LOAS, Mme Christine LE MOIGNE, M. Philippe JUGON, M. Gilles LEMEE et M. Geoffrey de LONGUEMAR, Conseillers Municipaux.

#### **ABSENTS :**

M. François PINCEMIN, Conseiller municipal, représenté par M. Jean-François BREHANT, Maire délégué.

M. Thierry GAUVRIT, Adjoint, représenté par Mme Sandra MAHE, Conseillère municipale, Mme Lydie PHILIPPE, Maire déléguée, représentée par Mme Marie-Christine CLERET, Ajointe, à partir de 22H19,

Mme Valérie BOISHARDY, Conseillère municipale,

M. Thierry LE MAUX, Conseiller municipal,

M. David HION, Conseiller municipal,  
M. William GOSSET, Conseiller municipal.

**SECRETARE** : M. Bernard MOREL

Membres en exercice : 48  
Présents : 42 (jusqu'à 22H19) – 41 (après 22H19)  
Votants : 44  
Absents : 6 (jusqu'à 22H19) – 7 (après 22H19)

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30. Il fait l'appel puis propose de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour qui est la présentation du débat d'orientation budgétaire 2017.

**21 H 00** : Arrivée de Mme Nadine GILLARD dans l'hémicycle.

**1- AFFAIRES FINANCIERES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

**RAPPORTEUR** : Philippe HERCOUET

Le débat d'orientation budgétaire, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT) pour les communes, permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette et d'être également informée de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ces orientations ont été étudiées par la commission des finances réunie le 16 février 2017.

Un rapport est présenté aux Conseillers Municipaux et soumis à débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires 2017.

**21 H 30** : M. Yves MEGRET quitte l'hémicycle.

**2- AFFAIRES FINANCIERES : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LAMBALLE TERRE & MER : DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR** : M. Loïc CAURET

Lamballe Terre & Mer, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est soumise au régime de taxe professionnelle unique, et à ce titre, elle doit créer avec ses communes membres une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Par délibération en date du 10 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé les conditions de création de la CLECT. Elle est composée d'un représentant par commune désigné par chaque conseil municipal. Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe HERCOUET pour représenter la commune de LAMBALLE à la CLECT de Lamballe Terre & Mer.

**21 H 45** : M. Yves MEGRET rejoint sa place dans l'hémicycle sans avoir pris part au vote de la délibération qui précède.

**22 H 00** : Messieurs Philippe JUGON et Roland GOMBERT quittent l'hémicycle.

**22 H 03** : Monsieur Philippe JUGON rejoint sa place dans l'hémicycle.  
Monsieur Michel LE GUILLOU quitte l'hémicycle.

**22 H 07** : Monsieur Michel LE GUILLOU rejoint sa place dans l'hémicycle.

### **3- AFFAIRES EDUCATIVES : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2017**

**RAPPORTEUR** : Mme Lydie PHILIPPE

Dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires, les collectivités sont invitées par l'Education nationale à établir un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour 3 ans (2017 à 2020), indispensable pour percevoir les aides de l'Etat liées à la mise en place des TAP sous forme d'ALSH déclarés auprès de la DDCS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PEDT 2017/2020 de la Ville de Lamballe et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**A 22 H 11** : M. Roland GOMBERT rejoint sa place dans l'hémicycle sans avoir pris part au vote de la délibération qui précède.

### **4- ADMINISTRATION GENERALE : DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL (OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LE DIMANCHE) POUR LES BRANCHES COMMERCE DE DETAIL ET CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES**

**RAPPORTEUR** : M. Loïc CAURET

La loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite loi Macron, permet au Maire d'accorder une dérogation au repos dominical dans les commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par branche. Jusqu'à 5 dimanches, l'avis du Conseil municipal est demandé. Entre 6 et 12 dimanches, l'avis conforme de la Communauté de communes est aussi demandé. La liste des dimanches autorisés peut-être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par la modification. Pour 2017, la Ville de Lamballe a été sollicité par l'union des commerçants « les Vitrites de Lamballe » et par le garage RENAULT – ARCADIE, concessionnaire automobile, pour des portes ouvertes. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dérogation au travail dominical et l'ouverture le dimanche pour la branche « commerces de détail » aux dates des 10 et 17 décembre 2017 et pour la branche « Concessionnaires automobiles » aux dates des 19 mars, 18 juin et 17 décembre 2017.

**22 H 19** : Mme Lydie PHILIPPE quitte l'hémicycle. (*Pouvoir donné à Mme Marie-Christine CLERET*)

### **5- VIE ASSOCIATIVE : MISE A DISPOSITION DU MINIBUS : DEPOT DE GARANTIE**

**RAPPORTEUR** : M. Thomas FAVREL

Dans le cadre d'un partenariat 2016-2019 avec la société « Visiocom », la Ville de Lamballe dispose d'un minibus de 9 places mis à disposition, à titre gracieux, des associations lamballaises pour tout déplacement. Une priorité d'usage a été établie.

Un dépôt de garantie est pris lors de la première réservation du véhicule et conservé pendant l'année civile. Le Conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention), émet un avis favorable aux modalités d'organisation, décide d'aligner le montant du dépôt de garantie au montant de la franchise fixé, chaque année, par l'assureur de la Ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **6- URBANISME : LOTISSEMENT DU BOIS JEGU A SAINT-AARON LAMBALLE – CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS PROPRES A L'OPERATION**

**RAPPORTEUR** : M. Denis MICHELET

La Société TERRA DEVELOPPEMENT, dont le siège est situé au 6ter rue des Portes Plouais à LAMBALLE, a déposé en date du 21 décembre 2016 une demande de Permis d'Aménager sur une partie de la zone 1AUh n° 78 du Plan Local d'Urbanisme, au lieu dit "Le Bois Jégu" sur le territoire de Saint-Aaron. Cette opération doit comprendre 27 lots libres et 1 lot destiné à accueillir du logement social sur un terrain de 21 110 m<sup>2</sup>. Le lotisseur souhaite conclure avec la Commune une convention prévoyant le transfert dans le domaine communal des équipements

collectifs propres à ce lotissement une fois les travaux achevés. Il convient en conséquence de prévoir prévoit l'établissement d'une convention fixant les conditions de cession des équipements communs avec notamment le contrôle et la surveillance des travaux par le service VRD, et les conditions financières de cette surveillance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer entre la Commune et la Société «TERRA DEVELOPPEMENT».

#### **7- URBANISME : LOTISSEMENT DU BOIS JEGU A SAINT-AARON LAMBALLE : RESERVATION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) REALISATION DE LOGEMENT SOCIAUX**

RAPPORTEUR : M. Denis MICHELET

Dans le cadre de la réalisation du lotissement du Bois Jégu à Saint-Aaron Lamballe, il est prévu la construction d'un minimum de 20% de logements sociaux. Aussi, la société TERRA DEVELOPPEMENT propose de réserver un lot de 1 451 m<sup>2</sup> (lot n°28) pour la réalisation de sept logements aidés. Il est proposé de confier la construction de ces logements à l'organisme H.L.M. «COTES D'ARMOR HABITAT» (C.A.H.). Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réservation par la Commune auprès de la société TERRA DEVELOPPEMENT d'un terrain d'environ 1 451 m<sup>2</sup> pour la construction de ces logements et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette affaire.

#### **8- MARCHES PUBLICS : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA FOURNITURE D'ACCES INTERNET ET D'INTERCONNEXIONS DE SITES, VOIX ET DONNEES**

RAPPORTEUR : M. Denis MICHELET

Le marché relatif à la fourniture d'accès Internet arrive à son terme et il en est de même pour Lamballe Terre & Mer. En conséquence, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec Lamballe Terre & Mer pour s'assurer les services d'une seule entreprise et bénéficier ainsi d'offres plus avantageuses.

Ce groupement est constitué uniquement pour la procédure de passation des marchés de fournitures, chaque membre du groupement assurant ensuite la signature et l'exécution de son marché. Lamballe Terre & Mer en est le coordonnateur. Le Conseil municipal, à l'unanimité (un conseiller municipal ne prenant pas part au vote), approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Lamballe et Lamballe Terre & Mer, pour la passation d'un marché de fournitures d'accès Internet et d'interconnexions de sites, voix et données, nomme Monsieur Denis MICHELET, membre titulaire et Monsieur Yves MEGRET, membre suppléant, pour représenter la Ville de Lamballe au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et autorise Madame Marie-Christine CLERET, Première adjointe, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes dont le coordonnateur est Lamballe Terre & Mer, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

#### **9- PARTENARIAT : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE DE MESLIN**

RAPPORTEUR : M. Denis MICHELET

La rénovation de la salle municipale de Meslin est inscrite au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020. Le programme technique détaillé a été validé en Conseil municipal le 07 novembre 2016, pour un montant estimé à 395 000 € Hors Taxes. Ce projet peut potentiellement bénéficier d'un financement de la région Bretagne au titre du Contrat Unique de Partenariat. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention mobilisable pour le projet de rénovation de la salle municipale de Meslin, en particulier auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne et du

Conseil Départemental des Côtes d'Armor et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**POINT SUR L'ACTIVITE DE LAMBALLE TERRE & MER**

Faute de temps, ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Extrait affiché en mairie le 10 mars 2017.